

## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 janvier 2014

---

Présents:           Hubert DETHURENS, maire  
                      Véronique RUDAZ, adjointe  
                      Philippe LÄDERMANN, adjoint

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Jean-Pierre GANTNER, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN.

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013
2. Projet de construction Vy-Neuve – point de la situation
3. Rapport du groupe de travail concernant l’attribution des logements communaux
4. Plan d’extraction de graviers au lieu-dit « Les Parues » - PE01-2013
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers(ères) de leur présence.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 décembre 2013 est adopté à l’unanimité, avec remerciements à son auteur.

#### 2. Projet de construction Vy-Neuve – point de la situation

Hubert Dethurens résume les discussions tenues lors de la séance de décembre concernant la décision à prendre sur l’extension ou non de panneaux photovoltaïques à toute la toiture. Un rendez-vous prévu avec les SIG le lundi 3 février devrait permettre d’obtenir les informations nécessaires.

A ce jour, les indications fournies tant par l’entreprise générale que par d’autres sources restent contradictoires quant aux obligations liées au label Minergie P.

La position de la commune reste inchangée, à savoir accord à une pleine couverture du toit si les SIG prennent en charge la totalité de la construction de l'installation photovoltaïque et pour autant que les termes du contrat prévoient clairement les responsabilités en matière d'entretien et de réparation éventuelle du toit. La question du propriétaire de l'installation à plus long terme doit également être éclaircie. Si la proposition n'est pas convaincante, la commune optera uniquement pour ce qui est requis par le label Minergie P.

Cette dernière solution permettrait d'ailleurs de compenser les coûts supplémentaires dus aux canalisations et au bassin de rétention, non chiffrés dans le budget (environ Frs 200'000.-).

Hubert Dethurens déplore que la politique fédérale ait changé en matière de soutien au développement des énergies renouvelables. Il est clair que les installations futures seront moins rentables, puisque la rétribution du KW/h ne fait que baisser et que le prix est fixé uniquement lors de la mise en service. Il ne manquera pas d'aborder cette question lors d'une rencontre avec le Conseiller d'Etat en charge, M. Hodgers, prévue ce printemps.

Néanmoins, l'obtention du label reste importante, d'une part car il a valeur d'exemple et d'autre part, car il permettra de baisser les charges pour nos locataires. Il est rappelé qu'aujourd'hui toute nouvelle construction doit se conformer au label Minergie, le label Minergie P n'étant pas obligatoire.

Philippe Lädermann indique que l'avancement des travaux respecte le timing prévu et que la dalle du parking sera coulée cette semaine. La mise en place de feux alternatifs a été demandée par le département, pour sécuriser le fait que la piste cyclable soit coupée provisoirement durant la pose des canalisations (environ trois semaines).

### 3. Rapport du groupe de travail concernant l'attribution des logements communaux

En préambule, Hubert Dethurens remercie vivement le groupe de travail ad hoc pour la remise du document qui constitue une base intéressante et utile. Il questionne néanmoins son application qui lui semble très compliquée.

Andreea Capitanescu Benetti résume les directions prises par le groupe : à savoir définir des critères qui ne soient pas limitatifs, mais qui donnent une ligne de conduite, leur attribuer une pondération, ainsi que rédiger une charte qui fasse engagement pour les candidats. Le groupe a jugé que le critère du taux d'efforts relevait du ressort de la régie, considérant son caractère très technique.

Suit une discussion très ouverte sur l'adéquation du système proposé qui, pour certains, paraît très ardu à mettre en pratique car trop détaillé dans le calcul de points. La valeur des points obtenus ne doit pas être rédhitoire, car certaines situations ne rentrent tout simplement pas dans le schéma prévu. L'ensemble

du CM s'accorde sur le fait que la commune doit pouvoir garder une marge de manœuvre pour arbitrer des cas particuliers ; toutefois, le projet présenté peut aider à faire des arbitrages difficiles et garantit une certaine équité.

Les critères suivants sont considérés comme incontournables par le CM :

1. Ne pas être propriétaire ou usufruitier d'un bien immobilier ;
2. Avoir des liens et attaches avec la commune ;
3. S'être engagé pour des sociétés et activités locales (FCL, pompiers en priorité) ;
4. Taux d'occupation du futur logement.

Le non-respect du premier critère est d'office éliminatoire. Les autres critères portent une valeur égale et feront l'objet d'un arbitrage au cas par cas.

Le groupe reviendra lors de la prochaine séance du CM en mars avec un document récapitulatif court « mode d'emploi » qui propose dans une version plus résumée le socle minimum retenu et donne ensuite le détail nécessaire à départager plusieurs candidats potentiels.

Les principes suivants sont également adoptés quant à la gestion des parkings souterrains et devront faire l'objet d'une mention dans les baux: la sous-location de place de parking est interdite ; l'utilisation de la place est strictement réservée au parcage des véhicules (pas d'entreposage permanent).

Pour information, il est rappelé que la sous-location d'un bien immobilier est autorisée par la loi, pour autant que la régie en ait été avertie et qu'elle soit provisoire.

Doit être encore précisé avec la régie si le non-respect d'un comportement adéquat dans un bâtiment Minergie P peut faire l'objet d'une résiliation de bail. Il sera important d'organiser une séance avec les nouveaux locataires pour transmettre des informations à ce propos.

Il est par ailleurs décidé que la commission ad hoc d'attribution des logements communaux sera constituée de deux magistrats (dont le maire) et deux conseillers/ères (tournus annuel). Le maire tranchera en dernier recours.

*Calendrier retenu* : définition des loyers d'ici fin juin et attribution à la rentrée scolaire de septembre.

#### 4. Plan d'extraction de graviers au lieu-dit « Les Parues » - PE01-2013

Un projet de nouveau plan d'extraction de graviers a été reçu par la mairie sur lequel le Département nous demande une première prise de position, sous la forme de remarques à ce stade ; la phase de préavis formelle sous forme de délibération communale n'interviendra qu'ultérieurement. Hubert Dethurens a obtenu le report à fin mars de ce premier avis.

Malgré l'opinion divergente du Département, le maire souhaite une information ouverte déjà maintenant, car la localisation de cette nouvelle gravière de 15 hectares environ est très sensible, à savoir entre le chemin des Ecoliers et la route de la Parraille, soit dans les champs du coteau qui descend vers le village. Ces parcelles avaient été malheureusement intégrées dans le plan directeur cantonal des gravières datant de 1999. Il n'y a pas d'activités de recyclage prévues, mais une exploitation d'extraction de graviers durant 5 ans.

La commune ne s'est jamais jusqu'alors opposée à un plan d'extraction sur son territoire. Dans le cas présent, il est toutefois estimé que le projet est très sensible car, étant situé particulièrement proche du village, il engendra des nuisances qui sont disproportionnées par rapport à la faible quantité de graviers à extraire. Hubert Dethurens s'interroge sur le besoin réel de graviers sur le canton ; il suffit pour s'en convaincre de regarder les tas qui s'accumulent dans les actuelles gravières. Il s'interroge également sur la gestion des eaux de pluie qui ruissèleront forcément beaucoup dans l'Eaumorte, puisque les terrains une fois rendus à l'agriculture sont quasi imperméables. Hubert Dethurens mentionne en outre que toute opposition va clairement se heurter aux intérêts des propriétaires des terrains. Il ignore à ce stade la position du CM de Soral.

Un tour de table permet à chacun d'exprimer un premier avis dont se dégagent des arguments plutôt défavorables (bruit, poussière, paysage, promenade pédestre très fréquentée, enfants sur le chemin de l'école, trop près des habitations du village) ; certains membres du CM ne souhaitent pas se prononcer.

Il est décidé de voter à la prochaine séance du CM en mars une prise de position de principe ; si celle-ci est négative, il faudra développer un argumentaire pour étayer notre réponse au Département. Il est demandé que cet argumentaire parvienne comme élément de réflexion avant la séance.

## 5. Communications de l'exécutif

- ❖ Un courrier a été préparé et montré à M. Patrick David qui fait état de nombreuses doléances et lui demande de « mettre de l'ordre » dans un délai d'un mois. Le cas échéant, ce courrier sera adressé aux départements concernés de l'Etat.
- ❖ Un courrier a été adressé à M. Benjamin Huberman à propos du fatras qui est resté dans le local prévu pour un atelier photo qui n'a jamais vu le jour. Il lui est demandé de vider ce local d'ici un mois ; le cas échéant le maire fera vider et évacuer.
- ❖ Des rendez-vous ont été fixés entre l'exécutif et le nouveau Conseiller d'Etat M. Hodgers (points à l'ordre du jour : zone artisanale Eaumorte, cabanons illégaux, politique énergétique), ainsi qu'avec le Président du GAM pour faire suite à la demande de la commission de l'environnement.
- ❖ Des discussions vont enfin avoir lieu entre les communes de la Champagne, l'Etat et les TPG à propos des modifications apportées à notre ligne L en

décembre dernier. Un récent courrier de Bernex a remis le feu aux poudres, puisqu'il évoquait à nouveau une prise de décision intercommunale qui n'a jamais été discutée visant à établir une voie réservée pour les bus sur la route de Chancy, ainsi que des arrêts (mesures auxquelles nous sommes opposés). Un premier échange vient d'avoir lieu le jour même qui montre clairement les divergences entre les communes et la nécessité d'une rencontre formelle entre tous les acteurs.

- ❖ Une restriction de circulation sera mise en place, conjointement avec la commune de Bernex, sur l'avenue de Cavoitane entre le stade et Bernex, qui vise à limiter la circulation au seul trafic agricole.
- ❖ **Agenda :**
  - 24 février : cérémonie des promotions citoyennes (y participeront pour la commune Véronique Rudaz, Jean Batardon et, à confirmer, Andreea Capitanescu Benetti) ;
  - 17 mars : la séance du CM sera suivie de la réception aux nouveaux habitants ;
  - 29 mars : course pédestre des conseillers municipaux à Bernex (à voir si participation) ;
  - 12 avril : café-croissants du maire de 9h à 11h à la buvette (thème à déterminer ou ouvert).

## 6. Divers

- ❖ **Parking Stade** : la commune a démarré la procédure visant à mettre en place une zone bleue 4h ; cela permettra de faire sanctionner le parcage abusif par l'autorité compétente.
- ❖ **Parking mairie (joutant le bâtiment)**: la commune a démarré la procédure visant à restreindre le parcage strictement à l'usage de la mairie et des personnes autorisées. Le régime du parking en face de la mairie reste inchangé.
- ❖ **Parking chapelle** : Hubert Dethurens donne lecture de l'acte constituant les servitudes qui semble en bonne voie d'être signé par la commune et la paroisse. L'autorisation de construire pourra être déposée prochainement. Restera à déterminer le règlement que la commune souhaite voir appliquer sur ce parking.
- ❖ **Atelier au 1 route du Coteau** : la mairie a résilié le bail du locataire (Sanidéal) pour l'été 2014, afin de pouvoir retrouver l'usage de ce local.
- ❖ **Jardin d'enfants** : Andreea Capitanescu Benetti relate brièvement les points traités durant la première séance du nouveau comité, relevant en particulier la demande faite de payer des heures supplémentaires, que les communes ne peuvent accepter.
- ❖ **Fête de la musique (22 juin)**: Andreea Capitanescu Benetti mentionne que 4 groupes ont déjà marqué de l'intérêt pour venir faire des animations destinées aux enfants ; à voir l'organisation d'une soirée pour les adultes.
- ❖ **Marché (3<sup>ème</sup> samedi du mois dès le 22 mars – place en face de la mairie)** : Andreea Capitanescu Benetti informe que le groupe organisateur a très bien avancé dans ses contacts avec des producteurs

locaux et est prêt à faire distribuer par la mairie un tout-ménage d'informations (celui-ci sera également distribué dans les communes de Soral, Cartigny et Avusy). Hubert Dethurens félicite vivement le groupe de cette initiative sympathique à laquelle il souhaite plein succès.

- ❖ **Vitre abribus** : Dominique Pascual souhaiterait que soit remplacée la vitre de l'abribus à l'entrée du village qui manque depuis trois ans. La mairie ne l'avait volontairement pas changée vu son coût important et des dégradations onéreuses à répétition.

## 7. Questions du public

Aucun public n'étant présent et la parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h30.

Catherine Koumrouyan  
Secrétaire communale